

ARRES ROMANIA

Organise un week-end pour l'ouverture du carnaval de Venise du 10 au 13 février 201

1^{er} jour : Romette / Lido di Jesolo

Départ à 6 h de la place de Romette en direction de Montgenèvre, Turin.

Déjeuner en route.

Arrivée à Lido di Jesolo en fin d'après midi, installation dans les chambres.

Dîner et logement.

2^{ème} jour : Venise ambiance carnaval.

Petit-déjeuner et départ en autocar pour Venise, trajet en vaporetto privé

jusqu'à la place Saint Marc, visite guidée de la ville

(radio guides pour la place et la Basilique Saint Marc).

Déjeuner libre. Après-midi libre pour vous laisser découvrir la ville à votre guise.

Dîner au restaurant à Venise. Retour à l'hôtel pour la nuit.

3^{ème} jour : Les îles de la lagune

Le matin, excursion en bateau privé aux îles de la lagune.

Vers 13 h déjeuner au restaurant sur Venise.

Après-midi libre pour vous permettre de profiter de l'ambiance particulière du Carnaval et de participer aux manifestations.

Retour à l'hôtel en autocar. Dîner et nuit.

4^{ème} jour : Vérone / Romette

Petit-déjeuner et arrêt à Vérone.

Déjeuner au restaurant sur les bords du lac de Garde avant le retour.

Prix par personne :

**350 euros pour les adhérents,
405 euros pour les non adhérents.**

Possibilités de prendre la carte de l'ARCS : 13 €.

Supplément chambre particulière 45€

Ce prix comprend : le transport en autocar grand tourisme,
l'hébergement en chambre double en hôtel 3 *, 3 petits déjeuner,
3 déjeuners et 3 diners, le guide ½ journée pour l'excursion aux îles de la lagune,
les 2 allers retours en bateau privé,
les assurances assistance, rapatriement et annulation.

Il ne comprend pas : le déjeuner du 2^{ème} jour et les boissons aux repas.

Renseignements et réservations auprès d'Anne-Marie MICHELLON

04.92.53.91.76 HR ou après 18 heures.

Inscription ferme à réception d'un acompte de 150 euros et ce avant le

8 novembre 2011

Possibilités de régler par chèques vacances.

L'emplacement dans le car se fera en fonction de l'ordre d'inscription.

Possibilités de payer le solde en 2 chèques et ce avant le **10 janvier 2012.**